



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Collège de déontologie de l'enseignement supérieur et  
de la recherche**

**Le collège de déontologie  
de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Paris, le 04/09/2024

**Direction générale des ressources humaines**

72 rue Regnault  
75243 Paris cedex 13

### **Séminaire annuel des référents déontologues**

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Madame Sylvie RETAILLEAU, a ouvert le 4<sup>ème</sup> séminaire annuel des référents déontologues, le 17 juin 2024, dans les locaux du ministère. Cette rencontre a été organisée par le collège de déontologie de l'enseignement supérieur et de la recherche autour du thème de la prévention et de la gestion des violences sexuelles et sexistes (VSS) dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de la recherche.

Un premier temps a été dédié à la présentation des rapports d'activité de 2023<sup>1</sup> et de la mandature<sup>2</sup> du collège par Monsieur Bernard STIRN, président du collège de déontologie de 2018 à avril 2024. Il a précisé que le collège a été destinataire, au cours de cette période, de 241 saisines dont 106 relevant directement de son champ de compétence. Le nombre de saisines a progressé, passant de 25 saisines lors de sa première année de fonctionnement – dont 11 recevables – à 63 saisines en 2021 – dont 22 recevables –, avant de se stabiliser autour de 25 saisines recevables par an en 2022 et 2023 (sur respectivement 45 et 50 saisines au total). A la suite de la saisine d'un référent déontologue concernant l'articulation entre, d'une part, le respect du secret professionnel et de la confidentialité, et d'autre part, les obligations de signalement envers les autorités judiciaires, le collège a produit, en fin de mandature, un avis relatif à la prévention des violences sexistes et sexuelles<sup>3</sup>.

Cette question a constitué le second temps de l'ordre du jour. Cristelle GILLARD (IGESR) et Fabrice WIITKAR (IGESR) ont présenté la mission permanente de lutte contre les VSS, dont ils font partie. Ils ont expliqué le rôle de veille, d'appui, de conseil et de suivi des établissements qu'elle assure en ce qui concerne :

- Les sujets de prévention des VSS ;
- La mise en place et le renforcement des dispositifs d'écoute, de signalement, d'accompagnement et

---

<sup>1</sup> Rapport d'activité 2023 du collège de déontologie de l'enseignement supérieur et de la recherche, 23 mai 2024 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/rapport-d-activite-2023-du-college-de-deontologie-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-96282>

<sup>2</sup> Rapport de mandature 2018-2024 du collège de déontologie de l'enseignement supérieur et de la recherche, 23 mai 2024 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/rapport-de-mandature-2018-2024-du-college-de-deontologie-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-96285>

<sup>3</sup> Avis du collège de déontologie relatif à la prévention de situations susceptibles de relever de signalements de violences sexistes et sexuelles (VSS), NOR : ESRH2405020V, 16 février 2024, BOESR n° 14 du 4 avril 2024.

de traitement des situations de VSS ;

- Le renforcement des suites procédurales de ces situations.

Les deux inspecteurs généraux ont mis en avant la nécessité d'assurer un continuum dans la lutte contre les VSS, laquelle comporte quatre phases distinctes qui doivent à la fois s'articuler et être étanches :

- Le volet de prévention (actions de sensibilisation) ;
- La cellule d'écoute permettant d'accompagner les personnes qui signalent ;
- L'enquête administrative conduite en interne par des personnes qui y sont formées ;
- Les suites disciplinaires menées par les sections disciplinaires des établissements qui y sont formées.

A la suite de cette présentation, Sébastien CHEVALIER (DGESIP) a rappelé que les VSS recouvrent l'ensemble des situations dans lesquelles une personne impose à autrui un ou des comportements, un ou des propos (oral ou écrit) à caractère sexiste ou sexuel, avant d'évoquer les particularités de ces violences dans l'enseignement supérieur. Reprenant les données de l'Observatoire national de la vie étudiante, il a indiqué qu'en 2023, les auteurs de ces violences étaient majoritairement des étudiants (67% des agressions verbales et 73% des attouchements ou rapports sexuels forcés) mais aussi des personnels enseignants ou administratifs (21% et 7%)<sup>4</sup>.

Par suite, il a décliné les quatre axes du plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche 2021-2025, lancé par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en juin 2021 :

- La sensibilisation ;
- Le renforcement des cellules d'écoute des établissements (ex. la CNAé) ;
- Les communications locales et nationales ;
- La valorisation des actions déjà menées par les établissements.

Sébastien CHEVALIER a indiqué que la nouvelle échelle de coopération entre les acteurs de la lutte contre les VSS est désormais au niveau de la région académique afin de répondre au besoin d'appui renforcé des établissements face à la multiplication des signalements de VSS.

Ensuite, la Pr Brigitte RANQUE (professeur des universités-praticien hospitalier à l'université Paris-Cité) est intervenue sur l'impact des mesures de prévention et de prise en charge des VSS. Elle a expliqué que pour lutter contre les VSS lors de stages hospitaliers au cours des études de médecine, une commission « Maltraitance » a été mise en place en 2017 au sein de l'Université Paris Cité. Il s'agissait, sur la base d'un questionnaire diffusé aux étudiants et personnels, de faire un état des lieux des situations de maltraitance, de mettre en place une procédure de signalement direct et de prévenir et d'accompagner les victimes.

En dernier lieu, une table ronde a été animée autour de la prévention et la gestion des situations de VSS, par la Pr Jessica ZUCMAN-ROSSI, membre du collège de déontologie, avec la participation du Pr RANQUE, de Mme GILLARD, de M. WIITKAR et de M. CHEVALIER. L'ensemble des participants à la table ronde ont relevé que les auteurs de propos à caractère sexuel ou sexiste sont plus régulièrement rappelés à l'ordre que par le passé, ce qui témoigne d'une prise de conscience collective du caractère inacceptable de tels propos. Néanmoins, les intervenants ont insisté sur l'importance de former les enseignants-chercheurs aux questions de discrimination et de harcèlement et la nécessité d'instaurer un lieu de partage entre les divers référents (VSS, discrimination, déontologue) de chaque établissement.

---

<sup>4</sup> Enquête « Conditions de vie des étudiants », Observatoire national de la vie étudiante, 2023.

Enfin, Jacques ARRIGHI DE CASANOVA, président du collège de déontologie, et Boris MELMOUX-EUDE, directeur général des ressources humaines, ont conclu cette matinée en exprimant leur attachement à ce rendez-vous annuel et en soulignant que la déontologie est consubstantielle au rôle de l'université pour garantir la crédibilité de l'institution auprès du grand public.

Contact :

M. Jacques Arrighi de Casanova

Président du collège de déontologie

[college-deontologie@recherche.gouv.fr](mailto:college-deontologie@recherche.gouv.fr)